

# Capture d'écran – Concertation



Mairie Ville pratique Solidarité Vie scolaire Enfance-Jeunesse Sports, culture Environnement À découvrir

Accueil > Mairie > Concertation > Concertation publique – Règlement local de publicité

## Mairie de Six-Fours les Plages

2 Place 16 Juin 1945  
83142 Six-Fours les Plages  
04 94 34 61 00  
www.ville-six-fours.fr  
Municipal et jours fériés : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
Accueil et renseignements : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et le samedi de 9h30 à 11h  
Accueil et renseignements : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

## Mairie annexe des Lignes

488 Boulevard des Lignes - BP 04 94 27 23 00

## Mairie annexe du Bura

Espace Jean de Giring rue Marie-Bernadette - Annexe d'ouverture : tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30  
Tél. : 04 94 34 61 00

## Conseil municipal

Service des Affaires Générales et Juridiques du Conseil Municipal et de Gestion des Bureaux  
Place de la République  
83142 Six-Fours les Plages  
Tél. : 04 94 34 61 00

## Marchés Publics

Service des Marchés Publics 04 94 34 61 00. Ouverts du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30

## Concertation publique – Règlement local de publicité

La Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES porte actuellement une réflexion sur la publicité extérieure dans une optique de protection du cadre de vie.

La Ville a présenté l'élaboration de son nouveau règlement de publicité en révision du règlement relatif à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes actualisé par délibération municipale en date du 26 septembre 2016. L'objectif de ce projet est de mettre en cohérence le territoire avec la réglementation existante en matière de publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) afin d'améliorer l'image du territoire et la qualité de certains paysages.

Un diagnostic des publicités, enseignes et pré-enseignes présentes localement a été réalisé en Mai 2016 et une réflexion sur la rédaction du Règlement Local de Publicité est actuellement en cours.

Dans le cadre de ce projet, vous êtes conviés à la réunion publique du mercredi 1er février 2017 qui se tiendra à 16h00 à la salle SCARAMANTINO située rue du stade à SIX-FOURS-LES-PLAGES.

A cette occasion, vous pourrez poser vos questions, faire part de vos remarques ou simplement vous renseigner sur la problématique publicitaire. Que vous soyez professionnel ou particulier, vous êtes tous concernés par cette thématique. En effet, comme la cite la loi « Paysage » de 1995, « Le paysage est le patrimoine commun de la nation ».

Le dossier de concertation sera consultable en Mairie de SIX-FOURS-LES-PLAGES (service publicité 2ème étage des services techniques) tous les jours ouvrables du lundi au vendredi inclus de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, à partir du 16 janvier 2017, ou ci-dessous en ligne :

### Rapport de présentation

### Partie réglementaire

### Annexes

Le dossier de concertation sera mis à disposition du public à partir du 16 janvier 2017 sur le site internet de la Collectivité et sera consultable en Mairie de SIX-FOURS-LES-PLAGES (service publicité 2ème étage des services techniques) tous les jours ouvrables du lundi au vendredi inclus de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Afin de recueillir vos avis, sont mis à disposition une adresse mail [tpe@six-fours.fr](mailto:tpe@six-fours.fr) ainsi qu'un registre accessible aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Mairie Ville pratique Solidarité Vie scolaire Enfance-Jeunesse Sports, culture Environnement À découvrir

## Accueil > Mairie > Concertation

### Concertation

#### Mairie de Six-Fours les Plages

2 Place 16 Juin 1945  
83142 Six-Fours les Plages  
04 94 34 61 00  
www.ville-six-fours.fr  
Municipal et jours fériés : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
Accueil et renseignements : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et le samedi de 9h30 à 11h  
Accueil et renseignements : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

#### Mairie annexe des Lignes

488 Boulevard des Lignes - BP 04 94 27 23 00

#### Mairie annexe du Bura

Espace Jean de Giring rue Marie-Bernadette - Annexe d'ouverture : tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30  
Tél. : 04 94 34 61 00

#### Conseil municipal

Service des Affaires Générales et Juridiques du Conseil Municipal et de Gestion des Bureaux  
Place de la République  
83142 Six-Fours les Plages  
Tél. : 04 94 34 61 00

#### Marchés Publics

Service des Marchés Publics 04 94 34 61 00. Ouverts du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30



### Les conseils de quartier



Trois conseils de quartier à Six-Fours les Plages ont été créés en 2014. Ils ont pour mission de faciliter le dialogue entre les citoyens et les élus locaux, et de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers.

### Enquête publique – port des Embiez



Enquête publique relative à la réaffectation du port de la mer – port des Embiez. Cliquez ci-dessous pour accéder à l'enquête publique. Pour d'autres publicités LA 19 voir l'enquête publique LA 19.

### Enquête publique – PLU



Travaux de concertation pour l'élaboration du PLU qui se tiendra sous le hémicycle de la mairie le mardi 14 février 2017 à 18h. Le document PLU sera présenté aux habitants et sera consultable en mairie de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

### Le Point des élus



Leur de proximité, les élus de Six-Fours sont toujours à votre écoute pour vous apporter toutes les informations nécessaires. Ils vous proposent de participer à des ateliers de concertation et de vous accompagner dans vos démarches.

### Enquête publique – Av. J. Kennedy / Av de La Mer / Augias

Enquête publique relative à l'aménagement d'une voie de liaison entre l'avenue Kennedy et l'avenue de la Mer. Cliquez ci-dessous pour accéder à l'enquête publique. Pour d'autres publicités LA 19 voir l'enquête publique LA 19.

### Concertation publique – Règlement local de publicité

La Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES porte actuellement une réflexion sur la publicité extérieure dans une optique de protection du cadre de vie. La Ville a présenté l'élaboration de son nouveau règlement de publicité en révision du règlement relatif à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes actualisé par délibération municipale en date du 26 septembre 2016. L'objectif de ce projet est de mettre en cohérence le territoire avec la réglementation existante en matière de publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) afin d'améliorer l'image du territoire et la qualité de certains paysages.



Accueil > Mairie > Concertation > Concertation publique – Règlement local de publicité

### Concertation publique – Règlement local de publicité

La Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES porte actuellement une réflexion sur la publicité extérieure dans une optique de protection du cadre de vie.

La Ville a prescrit l'élaboration de son nouveau règlement de publicité en révision du règlement relatif à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes actuel par délibération municipale en date du 20 septembre 2016. L'objectif de ce projet est de mettre en cohérence le territoire avec la réglementation existante en matière de publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) afin d'améliorer l'image du territoire et la qualité de certains paysages.

Un diagnostic des publicités, enseignes et pré-enseignes présentes localement a été réalisé en Mai 2016 et une réflexion sur la rédaction du Règlement Local de Publicité est actuellement en cours.

Dans le cadre de ce projet, vous êtes conviés à la réunion publique du mercredi 1er février 2017 qui se tiendra à 19h00 à la salle SCARANTINO étudé rue du stade à SIX-FOURS-LES-PLAGES.

A cette occasion, vous pourrez poser vos questions, faire part de vos remarques ou simplement vous renseigner sur la problématique publicitaire. Que vous soyez professionnel ou particulier, vous êtes tous concernés par cette thématique. En effet, comme le cite la loi « Paysage » de 1995, « Le paysage est le patrimoine commun de la nation ».

Le dossier de concertation sera consultable en Mairie de SIX-FOURS-LES-PLAGES (service publicité 2ème étage des services techniques) tous les jours ouvrables du lundi au vendredi inclus de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, ou 18 janvier au 18 février 2017, ou ci-dessous en ligne :

#### Rapport de présentation

#### Partie réglementaire

#### Accesses

Le dossier de concertation sera mis à disposition du public du 19 janvier au 16 février 2017 sur le site internet de la Collectivité et sera consultable en Mairie de SIX-FOURS-LES-PLAGES (service publicité 2ème étage des services techniques) tous les jours ouvrables du lundi au vendredi inclus de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Afin de recueillir vos avis, sont mis à disposition une adresse mail [hue@six-fours.fr](mailto:hue@six-fours.fr) ainsi qu'un registre accessible aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

- Mairie de Six-Fours les Plages**  
2 Place 18 Juin 1944  
83140 Six-Fours les Plages  
04 84 34 33 00  
[www.six-fours.fr](http://www.six-fours.fr)  
Horaires et jours d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30  
Accueil téléphonique administratif : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 et le samedi de 8h30 à 11h  
Accueil territorial : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
- Mairie annexe des Lignes**  
486 boulevard des Aulnes - 181 - 04 84 57 23 03
- Mairie annexe de Sines**  
Espace Jean de Giring rue Maria Suroit - Sines  
Coordonnées : tous les jours de l'année de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30  
Tel : 04 84 34 15 08
- Commissariat**  
Service des Affaires Générales et Juridiques du Comité Municipal et de Gestion des Bords  
Place du 18 Juin 1944  
83150 Six-Fours les Plages  
Tel : 04 84 34 53 40  
04 84 34 54 35
- Mairie Publique**  
Service des Mairies Publiques 54 84 34 33 08. Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30



